



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : -9 décembre 2024

### Membres présents

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINE Jérôme, Mme VIALLE Anne-Marie, M. BARTHELEMY Olivier, Mme RATELADE Valérie, Mme BURIAS Céline, Mme GIANGRECO-BROC Malory, M. CHORDA Marco, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, M. FAURE Fabrice, M. GIRARD Christian.

M. DA SILVA Carlos arrivé à 18 heures30 (après point n°3)

### Membres absents :

- ✓ M. SAUSSAC Cyril pouvoir à M. MAGNOUX André
- ✓ Mme HANZEL Marie-Josée

Secrétaire de séance : Mme GIANGRECO-BROC Malory

### Nombre de membres :

En exercice : 15  
Présents 13  
Votants 14

## **50\_24 RETROCESSION CONCESSION**

Le 1<sup>er</sup> août 2006 M. et Mme BOURRAT Jean-Baptiste, domiciliés à l'époque 14, Grand 'Rue à MALINTRAT, ont acquis une concession de case de columbarium cinquantenaire dans le nouveau cimetière au prix de 900€.

Cette concession est référencée 2006/1

Ces personnes ont quitté MALINTRAT définitivement et Mme BOURRAT Marie-Thérèse souhaite rétrocéder cette concession à la commune, puis que l'urne de son défunt mari a été transférée au columbarium de CERET. (Nouveau domicile).

Par mail en date du 7 décembre 2024, Madame BOURRAT Marie-Thérèse a déclaré vouloir renoncer à ses droits sur cet emplacement.

Si la rétrocession est acceptée, le conseil Municipal peut la subordonner à une indemnisation, à proportion du temps qui reste à courir.

Calcul : Achat 2006 pour 50 ans, reste à courir 32 ans  
 $900/50 \times 32 \text{ ans} = 576 \text{ euros}$

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte rétrocedant à la commune l'emplacement concédé à M. et Mme BOURRAT Jean-Baptiste

Après avoir entendu l'exposé

Le Conseil Municipal à l'unanimité

**REFUSE** la rétrocession et ne remboursera pas Mme BOURRAT Marie-Thérèse

Au registre sont les signatures  
A Malintrat, le 7 mars 2025  
Le Maire, André MAGNOUX



Certifié exécutoire le :  
Publié le :